

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/228 du 1-8-2024

Applicable à partir de 1/09/2024

62 /1584 63 /1565

Instructions comptables et statistiques; biologie clinique; 01-09-2024.

Suite à l'adaptation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables (dans le chapitre VIII-C) sur le site internet de l'INAMI, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

* Pseudo-codes nomenclature qui doivent être mentionnés comme prestation relative avec le code nomenclature de l'article 33 ter correspondant :

Pour le code nomenclature **594090-594101** :
Niveau 1 diagnostique

595232 – 595243 Détection d'une mutation R132 dans le gène IDH1 dans le cholangiocarcinome intrahépatique localement avancé ou métastatique

595254 – 595265 Détection d'une mutation R132 dans le gène IDH1 en cas de leucémie myéloïde aiguë

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} septembre 2024.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :